

pour le transport du grain afin de nous permettre d'intensifier nos exportations vers la Chine et vers d'autres pays.

M. Lang: La Chambre sait bien que nous avons eu des entretiens fructueux avec les représentants du Canadien National à ce sujet. Il a été convenu que la compagnie s'engage à réparer 1,000 wagons couverts, le gouvernement payant la moitié des frais, l'autre moitié étant à charge de la compagnie. Nous avons essayé de conclure une entente analogue avec le Canadien Pacifique, mais la première réponse a été négative. J'ai soumis d'autres arguments au CP et je devrais bientôt recevoir une réponse à ce sujet.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le discours du trône annonçait, il s'en souvient sans doute, que le Parlement pourrait examiner toutes les évaluations faites par le gouvernement de programmes importants. Le contrôleur général effectue actuellement une évaluation de ce genre, mais le président du Conseil du Trésor a fait savoir que toutes seraient confidentielles. Il me semble exister une contradiction entre ces deux affirmations, et j'espère que le ministre pourra tirer les choses au clair. Les évaluations effectuées par le contrôleur général sont-elles confidentielles ou est-ce que le public pourra prendre connaissance des conclusions? Il s'agit, ne l'oublions pas, de gaspillage et d'inefficacité.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il me semble que la déclaration contenue dans le discours du trône représentait un grand pas en avant. Je croyais que le député, et d'autres, l'accueilleraient favorablement, puisque nous souhaitions tous l'adoption d'une telle mesure. Comme l'annonçait le discours du trône, le résultat des évaluations des principaux programmes du gouvernement sera communiqué au Parlement.

* * *

Questions orales

LES TRANSPORTS

LE TARIF-MARCHANDISES INTERPROVINCIAL

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne l'augmentation de 20 p. 100 que l'on prévoit pour le tarif-marchandises applicable aux produits alimentaires ou aux produits connexes transportés entre l'Ontario et le Québec. Cette dernière augmentation viendrait s'ajouter à celle qui a été imposée il y a un an. Je suis sûr que le ministre est au courant des objections présentées par l'Association des transformateurs de produits alimentaires de l'Ontario et je voudrais savoir si l'on a pris une décision en vue d'empêcher cette hausse du tarif-marchandises.

[M. Benjamin.]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice): Les pouvoirs du ministre en ce qui concerne les hausses du tarif-marchandises sont très limités. En vertu de la loi, ces hausses sont soumises à la Commission canadienne des transports et il y a certains motifs pour lesquels on peut les contester devant cette instance. Je suis certain que l'on suivra le procédé habituelle en ce qui concerne ce projet de hausse.

M. Wise: Le ministre a-t-il l'intention d'accepter ou d'imposer une autre hausse de cette importance compte tenu des conséquences qu'aurait une telle mesure sur les prix à la consommation, surtout au Québec et en Ontario?

M. Lang: Pour des raisons qui ont été expliquées en détail par la Commission royale d'enquête MacPherson sur les transports, le gouvernement n'a pas été habilité à contrôler les tarifs particuliers imposés de temps à autre par les chemins de fer. Dans les domaines où la concurrence était vive—et on a jugé que cela s'appliquait particulièrement aux régions densément peuplées de l'Ontario et du Québec—on croyait que la concurrence aurait pour effet de limiter les hausses du tarif-marchandises.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas moi qui impose un tarif-marchandises, ce serait une sottise que de le prétendre, comme l'honorable député vient de le faire. En fait, même si je ne suis pas d'accord avec une augmentation, je ne peux rien y faire parce que je n'ai aucun pouvoir à cet égard.

* * *

L'INDUSTRIE

LES PRIMES À LA PRODUCTIVITÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme notre pays perd des emplois dans le secteur de la fabrication au rythme de 11,000 par mois surtout parce que notre productivité demeure bien inférieure à celle des États-Unis, ce qui explique que nos coûts de production soient supérieurs aux leurs et que nos produits ne puissent soutenir la concurrence de nos principaux rivaux, le ministre pourrait-il nous dire quand il entend, pour stimuler la productivité, adopter un programme de dégrèvements directement proportionnels à l'accroissement de la productivité, afin que nous puissions arrêter cette grave hémorragie des emplois dans le secteur de la fabrication qui disparaissent au rythme de plus de 100,000 par année?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je tiens à remercier le député de sa question et à assurer à la Chambre que je serai ici pour très, très longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Horner: J'ai toute raison de croire que mon séjour au ministère de l'Industrie et du Commerce aura un effet bénéfique sur l'économie du Canada.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!